

Mauvais bulletin éthique pour les banques

FINANCES Plusieurs institutions belges continuent à proposer des produits financiers portant sur les denrées alimentaires

► En juin, une étude de six ONG détaillait les produits proposés par les banques belges. ► Depuis, certaines y ont renoncé. ► L'éthique reste encore un mot inconnu des banques.

La faim justifie-t-elle les moyens ? Au-delà du jeu de mots, la question paraît pertinente au regard des résultats d'une enquête menée par Oxfam France et publiés fin février. Il en ressort que la spéculation sur les denrées alimentaires représente aujourd'hui dans l'hexagone 3,561 milliards d'euros. En 2013, l'organisation non-gouvernementale (ONG) avait déjà mené enquête et calculé la valeur totale de 18 fonds permettant aux quatre plus grandes banques françaises (BNP, la Société Générale, BPCE et le Crédit Agricole)

de spéculer sur les matières agricoles. Résultat : 2,583 milliards d'euros investis. Mis devant ce constat, le quartet visé s'était engagé à diminuer ce montant. Résultat : un an plus tard, ces mêmes fonds pèsent quasiment un milliard de plus ! Et cela alors que, parmi les quatre institutions financières citées, le Crédit Agricole a respecté son engagement de ne plus commercialiser aucun fonds de ce type. Rien n'a changé chez BNP et la Société Générale, tandis que, révèle Oxfam, le groupe BPCE a augmenté ses fonds agricoles de 43 %.

Et en Belgique ? La même démarche a été initiée par six ONG (Oxfam, le CNCI, SOS Faim, 11.11.11, Fairfin et Financité) en juin 2013. Un an plus tard, les données ont été actualisées, afin de vérifier si les dix banques contactées avaient tenu leurs engagements. Et un même travail est en cours et sera terminé pour juin prochain, explique-t-on chez Oxfam. A l'époque, leur enquête avait révélé que pour l'ensemble des banques étudiées, vingt-huit fonds et de nouveaux produits financiers comprenant des denrées alimentaires rassemblaient un total de 3,7 milliards d'euros.

800 millions de personnes souffrent de la faim Pour les besoins de ce dossier, *Le Soir* a pris contact avec ces banques. Simplement pour vérifier si elles avaient respecté leurs engagements. A l'exception de BPost, de KBC et de Belfius dans une certaine mesure, on ne peut pas dire que ces enseignes réputées du monde bancaire belge aient mîs la question alimentaire en tête de leurs préoccupations (lire ci-dessous). Des placements dans des fonds contenant des

denrées agricoles de base continuent à être proposés aux clients. Simple opération financière ? Sûrement pas. Car les manœuvres qui font grimper ou chuter le prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale, ne sont pas sans conséquences pour les populations des pays en développement. Ainsi quand les prix grimpent, ces produits deviennent inabordable pour les plus pauvres ; quand ils dégringolent, ce sont les petits producteurs paysans qui voient soudain leurs revenus chuter. Or l'ONU estime aujourd'hui que 800 mil-

lions de personnes dont de nombreux enfants, souffrent de la faim, alors que la quantité de nourriture produite suffirait à nourrir l'ensemble de la planète. La solution, estime le monde bancaire, serait une initiative du politique afin de légiférer en la matière. Las ! Jusqu'ici, les initiatives légales ont été vidées de leur substance. Et en attendant, « business as usual » semble être le leitmotiv de la plupart d'entre elles, à l'exception notable de deux enseignes : BPost (la banque de la Poste) et KBC. ■

MARCHÉS

Quand le blé devient valeur refuge

L'agriculture est par nature un métier difficile, la qualité des récoltes dépendant d'un facteur imprévisible, la météo. La demande en matières premières agricoles est par ailleurs très peu élastique : la population mondiale aura toujours besoin de se nourrir. Depuis très longtemps, les professionnels occidentaux du secteur s'assurent donc contre la volatilité des prix, en fixant celui de vente et d'achat d'une partie de leurs récoltes à l'avance. C'est ce que l'on appelle un contrat à terme, passé, par exemple, entre un producteur de blé et celui qui l'achète pour le transformer en farine. Jusque-là pas de problème. Sauf que dans les années 2000, les marchés financiers sont libéralisés et les lois qui encadrent la spéculation, assouplies. Les marchés de matières premières alimentaires, jusqu'alors réservés aux professionnels du secteur, sont envahis par des acteurs qui n'ont jamais tenu un sac de blé en main : des hedge funds et des banques. En 2007, les valeurs « classiques » s'écroulent en Bourse, le phénomène est précipité. Blé, soja, mais deviennent des valeurs refuges. En un an, le prix du blé grimpe de 100 %, provoquant des crises de la faim et des soulèvements populaires dans plusieurs pays africains... Concrètement, une banque peut encore aujourd'hui proposer à ses clients des produits financiers qui assurent une performance similaire à un indice lié à l'évolution d'un panier de matières premières (pérou, blé...). Afin de répliquer ces indices, les investisseurs achètent des contrats à termes en nombre, gonflent les transactions liées aux matières premières alimentaires et augmentent par ricochet l'instabilité du prix de ces dernières. Sans tenir compte du fait qu'un sac de blé trop cher privera des populations entières de leur nourriture de base.

AMANDINE CLOOT



La libéralisation des années 2000 a ouvert les marchés de matières premières alimentaires à des acteurs extérieurs au secteur : hedge funds et banques. © REPORTERS - PHOTOMONTAGE LE SOIR

spéculation alimentaire Belfius et KBC auraient rejoint bpost parmi les bons élèves

En juin dernier, les ONG belges avaient passé en revue les produits de placement proposés par dix banques présentes sur la place belge. Nous les avons toutes recontactées pour voir si elles avaient progressé dans leur approche de la spéculation alimentaire.

ABN-AMRO

En 2014, la banque néerlandaise totalisait « 2,930 millions de certificats sur sept matières agricoles », pour un montant total inconnu. La banque n'avait pris aucun engagement ultérieur à ce sujet. A l'heure de boucler ces lignes, nous n'avions pas reçu de réponse de la banque.

Axa

Deux fonds posaient problème en juin dernier, pour un montant de +/- 13,41 millions d'euros dans les matières agricoles. Interrogée par les ONG, Axa disait s'efforcer « de ne pas proposer des instruments à court terme, ni d'entamer des transactions contribuant à l'inflation des prix ». Elle le réaffirme : « Nous excluons toujours ces instruments de nos comptes propres ». Quant aux deux fonds incriminés par les ONG, l'un ne contiendrait plus désormais de « dérivés sur l'alimentation » et l'autre en serait prochainement vidé, assure Axa.

Belfius

Selon le dossier établi par les ONG, un

seul fonds pose problème : le Dexia Fund Commodities, géré par Dexia Asset Management. Soit un montant de « +/- 24,26 millions dans les matières agricoles ». A la suite de la publication du dossier des ONG, le fonds incriminé a été retiré. « Cela a été fait dès décembre 2013, confirmait-on chez Belfius. Nous avons alors contacté nos clients pour leur proposer différentes alternatives d'investissement. D'ormais, nous ne commercialisons plus de fonds qui spéculent sur les matières premières alimentaires ». Il en irait de même pour Candriam (ex-Dexia Asset Management), selon Ulrike Pommée, porte-parole de Belfius, qui aurait « retiré de son offre tous les produits contenant des denrées alimentaires ».

BNP Paribas Fortis

Un des mastodontes épinglé par les ONG : 13 fonds incriminés, dont Parvest World Agriculture et BNP Paribas L1 World Commodities. Ensemble, ils représentaient entre 354,9 et 442,5 millions d'euros dans des produits dérivés liés aux matières agricoles, estiment les ONG. BNP avait alors pris l'engagement moral de ne pas spéculer sur des fonds propres sur les matières agricoles. « Les fonds mentionnés par les ONG ne comprennent pas 100 % de matières agricoles, explique Valéry Halloin, porte-parole de la banque. « On se trouve bien loin des encours totaux mentionnés par les ONG, à savoir 1,2 million. On se situe plutôt aux alentours des

220 millions pour tout le groupe, ce qui représente environ 0,04 % du montant total des actifs sous gestion du groupe, contre 0,08 % en 2013 ». Enfin, rappelle BNP, il s'agit de fonds investis par les clients de la banque et non de fonds propres. BNP dit également agir comme un distributeur de fonds pour ses clients institutionnels et corporate, sans que cela implique forcément une activité de spéculation. « Par exemple, un chocolatier qui veut se prémunir sur une hausse éventuelle des cours du cacao, peut s'adresser à nous pour des produits de couverture sur les variations du cours. Et ces investissements ne génèrent pas de volatilité car les clients conservent ce type de produits dans leur portefeuille à un horizon de cinq ans, avec des frais d'entrée et de sortie qui découragent les aller-retours ». Par ailleurs, BNP dit avoir fermé quatre fonds « parce qu'il y avait une exposition en matière agricole trop élevée et qui pouvait poser question ». Il resterait huit fonds contenant des matières agricoles mais aussi du coton, de l'énergie et d'autres matières.

bpost

Le bon élève de la classe. bpost n'étant pas une banque d'investissement, elle ne propose donc aucun produit de placement reprenant des matières agricoles. C'était déjà le cas en 2013. Cela l'est tou-

jours aujourd'hui, certifie le porte-parole de la banque de la Poste belge.

Crelan - Keytrade

Keytrade, filiale à 100 % de Crelan, commercialisait cinq fonds pour une valeur globale de 492,04 millions d'euros, ainsi que des certificats et turbos « de valeur inconnue ». La banque s'était engagée à supprimer de ses produits futurs les matières agricoles. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Keytrade dit avoir supprimé un fonds, Pictet Absolute Return Global Diversified. Il subsisterait encore deux fonds, Invesco Balanced Risk Allocation Fund et Blackrock Global Funds - Flexible Multi Asset Fund, et deux ETF (Exchange-traded fund). « Ces cinq produits représentent 1,2 million d'euros, soit moins de 0,02 % du total des avoirs et positions de nos clients, qui représentent approximativement 7,3 milliards », explique Olivier Debehogne, porte-parole de Keytrade. Lequel relativise fortement le « poids » de ces produits dans l'offre de la banque : Keytrade commercialise quelque 500 fonds et 2.000 ETF. « Pour nous, c'est une activité mineure, marginale, poursuit-il. On ne considère pas qu'on joue un rôle actif et donc que l'on doit se désengager. Par contre, nous pouvons encore progresser dans l'étiquetage des produits, même si la FSMA a déjà réalisé de l'excellent travail depuis deux

ou trois ans en obligeant les banques à mieux informer le client ».

Deutsche Bank

Onze fonds ont été recensés en Belgique pour une valeur oscillant entre 357 et 449 millions d'euros, ainsi que douze ETC et 160 millions de certificats. Sans réel engagement de changement de la part de la banque. Qui n'avait toujours pas répondu à notre demande d'information au moment de boucler ces lignes.

ING

Un fonds posait problème chez ING : l'Invest Commodity Enhanced, avec lequel 18,65 millions investis dans les matières agricoles. Sans beaucoup de perspectives de changement avancées par la banque. Qui précise que ce fonds « n'est pas proactivement offert aux clients d'ING Belgique ». ING souligne encore qu'elle n'achète pas de produits financiers reprenant des matières premières alimentaires pour son propre compte. Et rappelle qu'elle se montre attentive, dans les placements qu'elle propose à ses clients, à l'impact de ces investissements sur les gens, la planète et la société.

KBC

Un fonds, lancé en 2013 : KBC Participation Commodities, d'une valeur de 102,8 millions d'euros. La banque avait

alors pris l'engagement de ne plus participer à la spéculation et de ne plus proposer de produits d'investissement sur les matières agricoles. Un engagement qui a été suivi d'effets, assure Ilse De Muyter, porte-parole du groupe. « Les fonds a été retiré, explique-t-elle. On ne fait plus de spéculation sur ce type de matières. Et nous ne proposons plus de produits comme ceux-là à nos clients ». Les ONG apprécieraient.

« Les entités du groupe KBC ne créent aucun produit d'investissement reposant, fait-ce partiellement, sur l'évolution des cours des matières premières agricoles », ajoute la porte-parole. En sus, les produits de tiers affichant une exposition aux matières premières agricoles peuvent être proposés aux clients de la banque privée et à la clientèle institutionnelle. Enfin, « KBC continuera à conclure des contrats à terme et à proposer des produits OTC à des fins de couverture de sa clientèle commerciale (industrie alimentaire ou agricole), pour autant que ces contrats et produits aient bel et bien trait à l'activité de ladite clientèle », ponctue la banque.

Rabobank

Un fonds, l'Invesco Balanced-Risk Allocation Fund, avait été pointé du doigt par les ONG, sans plus de précisions. Et aucun contact n'avait été établi à l'époque avec la banque. *Le Soir* n'avait visiblement pas eu de chance à l'heure de ponctuer ce dossier. ■

éthique Un site pour jauger votre banque

Vous êtes vous jamais demandé à quel point votre banque était éthique ? A quel point ses activités pouvaient impacter positivement ou pas des questions, des valeurs qui vous sont chères ? Cette question, une poignée d'ONG emmenées par Fairfin (dont Oxfam Solidarité, Amnesty International, le CNCI, 11.11.11) se l'est posée. Le résultat se trouve sur le site internet www.scandebanques.be.



Frank Vanaeschoot (Fairfin) coordonne le projet. © D.R.

« Cette initiative est partie d'un projet international que nous avons adapté en Belgique, explique Frank Vanaeschoot (Fairfin). Il existe déjà aux Pays-Bas, au Japon, en Suède, au Brésil et bientôt en France et en Indonésie. Le but du site internet est de donner de l'information palpable aux clients, afin qu'ils puissent agir et écrire à la direction de leur banque. Nous récoltons également les réponses des banques afin de rendre le débat public ».

Neuf banques sont ainsi passées au crible. Et leur impact sur la nature, sur les changements climatiques ; leur respect des droits de l'homme et du droit du travail ; leur position par rapport au commerce des armes, la fiscalité et la corruption ; leurs pratiques en matière de bonus ou de transparence. « Nous avons choisi les plus grandes banques du marché et celles qui mettent leur durabilité en avant pour contraste, explique encore le coordinateur du projet. Nous avons vérifié leur politique sur huit thèmes différents. Chaque thème a un nombre de critères et, sur base des documents publics, on vérifie si elles ont une politique à ce sujet ».

Concrètement, les ONG ont épluché les politiques d'investissement de ces banques, ainsi que le profil des entreprises où elles choisissent d'investir. Ainsi certaines institutions se targuent de limiter la consommation de papier ou d'occuper un bâtiment neutre, tout en plaçant de l'argent dans des entreprises dont l'activité contribue au réchauffement

climatique.

A l'arrivée, le bilan de la classe belge n'est guère glorieux. Seules trois enseignes obtiennent plus de 50 %. Les six autres n'atteignent pas 40 %. En tête du classement, on trouve sans surprise la Banque Triodos (79 %). En queue de peloton, Belfius ferme la marche avec 16 %, en raison des placements hérités de feu Dexia.

Seconde sess' en septembre

« Il reste beaucoup de travail à accomplir dans ce secteur où il n'existe pas de standards minimums », constate Frank Vanaeschoot. Une banque comme BNP, par exemple, a beaucoup de politiques et de documents élaborés sur ses positions mais cela n'arrête pas pour autant les investissements nocifs à l'environnement. Autrement dit, elle fait beaucoup de déclarations mais cela n'empêche pas les actes ».

Les données récoltées seront actualisées une fois par an. Exceptionnellement, la prochaine mise à jour aura lieu en septembre. Un rattrapage en seconde session est donc possible pour le secteur bancaire belge. « Nous sommes demandeurs de politiques d'investissement plus sérieuses, conclut le responsable du projet. Et peut-être le gouvernement devrait-il créer un cadre légal minimum pour cela. L'idéal sera que cela intervienne au niveau national, reconnu-il. Mais c'est un piège de croire qu'on ne peut rien faire à l'échelon de la Belgique. ■

P. Lt

SNCB : la tarification variable toucherait d'abord les patrons

TRANSPORTS L'avis mitigé des conseils de l'économie et du travail



Payer plus à l'heure de pointe ? L'idée ne convainc pas les représentants des partenaires sociaux. © BRUNO DALMONTE

Le Conseil central de l'économie et le conseil national du travail ne souhaitent pas de variation des tarifs selon les heures de pointe ou le type de lignes. Dans un avis « d'initiative » rendu le 21 janvier dernier, ces deux organes consultatifs rassemblant représentants des travailleurs et des employeurs se sont exprimés sur « la nouvelle politique tarifaire de la SNCB ». Une politique qui, officiellement, n'est pas encore arrêtée puisque les critères de modification du tarif de la SNCB sont toujours à l'étude. Ces discussions se déroulent dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de gestion de l'évolution du tarif de la SNCB est liée à la ponctualité, ce qui limite la marge de manœuvre de la SNCB ses dernières années. En arrivant à la tête du chemin de fer, Jo Cornu a rapidement réclamé plus de liberté tarifaire. Pour jouer sur la différence entre heures de pointe et heures creuses.

« Inchangé et le transfert modal en faveur des modes plus durables (dont le train), qui est visé par les différents niveaux de pouvoir, ne se concrétisera pas. »

Jusqu'ici, outre l'index annuel, l'évolution du tarif de la SNCB est liée à la ponctualité, ce qui limite la marge de manœuvre de la SNCB ses dernières années. En arrivant à la tête du chemin de fer, Jo Cornu a rapidement réclamé plus de liberté tarifaire. Pour jouer sur la différence entre heures de pointe et heures creuses.

Les deux conseils rappellent l'importance d'encourager les gens, surtout les jeunes « à se déplacer en train, ce qui contribue ainsi à réduire les problèmes de congestion de plus en plus aigus qui ont des conséquences néfastes sur l'économie que sur le fonctionnement du marché du travail, l'environnement et la santé publique. » Ils appellent donc les différents niveaux de pouvoir à « œuvrer de manière cohérente et que leurs lignes politiques ne se neutralisent pas ». En prenant un exemple simple : « Si les cartes train sont plus chères en heures de pointe et que les Régions introduisent parallèlement une taxe kilométrique intelligente (péage urbain) pour les voitures particulières, le rapport entre les modes de transport reste

invarié et le transfert modal en faveur des modes plus durables (dont le train), qui est visé par les différents niveaux de pouvoir, ne se concrétisera pas. »

Globalement, les représentants des partenaires sociaux sont opposés à l'instauration de différenciations de tarifs pour les abonnements « domicile-travail » pour une simple raison d'équité : « de telles différenciations entraîneraient une discrimination entre travailleurs sur base des horaires de travail ou du lieu du domicile. » Idem, ils demandent qu'il n'y ait pas de différence dans les tarifs des gens qui étudient et travaillent en alternance, ou entre travailleurs à plein ou mi-temps. En conclusion, les conseils réclament de la simplicité et « une stabilité des interventions des travailleurs et des employeurs au coût des transports en commun publics » tout en s'adaptant aux modifications des besoins de mobilité « résultant des développements sociétaux (coparentalité) et des évolutions politiques en matière de mobilité (budget mobilité) ». « A la FEB, si on comprend la complexité de l'exercice de nouvelle tarification réclamé du patron du rail, Jo Cornu, on insiste pour que celle-ci s'intègre dans une vision économique plus large reposant sur une analyse compa-

rative de l'ensemble de la mobilité à travers le pays et, enfin, pour qu'on conserve globalement l'équilibre de l'effort économique qui est déjà réalisé par le patronat.

Pour augmenter le tarif, il faut améliorer le service

Pour rappel, le succès du chemin de fer en Belgique, à partir du début des années 2000 est en partie lié aux interventions des employeurs dans le remboursement/amortissement du trajet domicile-travail qui compose une part importante des 157 millions de « cartes train » vendues chaque année (chiffres globaux 2013, incluant aussi les abonnements étudiants). En moyenne, les employeurs interviennent pour 72 % dans le trajet maison-boulot. Toute augmentation frontale du tarif ferroviaire aux heures de pointe, les plus fréquentées par les travailleurs (et les étudiants), risque donc de toucher prioritairement le patronat. En langage de décideur, il est un constat qui semble déjà clair : dans le monde des affaires, pour justifier une augmentation de tarif, il faut justifier d'une augmentation du service rendu et/ou de sa qualité. Précisément ce que la SNCB éprouve bien du mal à réaliser ces dernières années. ■

ERIC RENETTE

« Belgatech peut doubler ses activités grâce à la Flandre »

ENTREPRISES Un nouveau prix récompense les jeunes Manager

ENTRETIEN

Deux Français qui décident d'installer leur entreprise en Belgique pour s'ancrer dans un marché local et faire la différence dans le secteur de la consultation, c'est l'histoire de Belgatech.



Henri Drouin et Frédéric Sigel, les fondateurs de Belgatech. © PIERRE-VYVES THIÉRONPOT

Cette société active dans l'ingénierie et les services techniques aux entreprises industrielles, créée début 2008, a en tout cas valu à Henri Drouin et Frédéric Sigel, amis depuis l'école, d'être tous deux, à 35 ans, nommés dans la catégorie « founder » du young Top Manager de l'année. En pratique, deux prix (le « CEO » et le « founder ») seront remis le 23 avril prochain par Top Managers et Le Soir.

Pourquoi avez-vous créé Belgatech ? **Henri Drouin** Nous connaissons tous deux le monde de la consultation et nous avons envie de l'optimiser, de nous rapprocher le plus possible des besoins réels du marché. C'est pour cette raison que Belgatech est une entreprise belge et que nos clients sont belges également ! La plupart des grosses sociétés actives comme nous dans le conseil aux groupes industriels sont fran-

çais et travaillent de manière très systématique. Nous nous démarquons également fortement par notre structure. Nos collaborateurs sont nos employés et non des indépendants.

Si vous êtes tous deux nommés, c'est, entre autres, parce que votre société a connu une belle croissance...

Henri Drouin Oui ! Nous avons débuté en 2008 et comme beaucoup, la crise nous a surpris. Notre activité a donc stagné au début mais nous sommes accrochés. Nous étions une douzaine à l'époque, Belgatech emploie aujourd'hui 150 personnes ! Nous avons un très beau po-

Promos recueillis par AMANDINE CLAUT

Plus d'infos sur youngtopmanager.com.